



INFORMATION

Vacances scolaires

2024 - 2025



REINSCRIPTION AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

La réinscription aux différents services est automatique. Sauf avis contraire des familles, tous les services utilisés l'année précédente sont reconduits.

Néanmoins pour finaliser la réinscription, il est **impératif** de :

- 1) Retourner en mairie
 - Le formulaire des autorisations dûment complété et signé
 - L'attestation d'assurance scolaire 2024 - 2025
 - L'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du foyer
- 2) Se connecter au portail citoyen pour :
 - Mettre à jour vos données personnelles
 - Actualiser la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant
 - Communiquer une adresse mail valide (la communication avec les parents se fait essentiellement par envoi de messages électroniques)
- 3) Signaler les problèmes de santé

DATES D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

TOUSSAINT

Du 21 octobre au 3 novembre 2024

fin des inscriptions 16 septembre 2024

HIVER

Du 17 février au 2 mars 2025

fin des inscriptions 13 janvier 2025

PRINTEMPS

Du 14 au 27 avril 2025

fin des inscriptions 7 mars 2025

JUILLET

Du 7 au 31 juillet 2025

fin des inscriptions 2 juin 2025

AOÛT

Le 29 août 2025

fin des inscriptions 21 juillet 2025

(Sous réserve de modification du calendrier scolaire de l'Education Nationale)

Les horaires : 8 h 45 – 16 h 30 – accueil à partir de 7 h 15 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir.

Quelques rappels

- Toute demande d'absence effectuée hors délais (3 semaines avant le début de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement) **sera obligatoirement facturée.**
- En cas d'effectif inférieur à 12 enfants par journée, la commune pourra envisager la fermeture de l'accueil. Les familles seront informées.
- Capacité d'accueil maximale : accueil pré et post scolaire, mercredis et vacances scolaires :
 - 32 enfants de - 6 ans
 - 33 enfants de + 6 ans
- Conformément au Règlement Intérieur, en cas de capacité atteinte, la priorité sera donnée aux enfants :
 - 1- Résidant ou scolarisés à Montigny sur Loing
 - 2- Dont les 2 parents exercent et justifient d'une activité professionnelle (attestation employeur)
 - 3- Réservation dans les délais fixés par les services
 - 4- Pour les vacances : minimum 4 jours de présence par semaine

Le service scolaire
01 64 45 57 09
enfance@montignysurloing.fr